

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 3 juillet 2018, à 19h00, en la salle municipale de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Nathalie Dupuis, mairesse  
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2  
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4  
René Couture, conseiller au siège no. 5

Sont absents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1  
Karl Hunting, conseiller au siège no. 3  
Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière et Madame Marie-Céline Corbeil, adjointe administrative sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2018
- 4.0 Adoption des comptes payés de juin 2018
- 5.0 Période de questions
- 6.0 Résolutions :
  - 6.1 Politique de rabais familles au centre communautaire
  - 6.2 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Extrait de l'état
  - 6.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Autorisation à la secrétaire-trésorière
  - 6.4 Autorisation de l'émission d'un permis de construction
  - 6.5 Embauche au poste de chef d'équipe
  - 6.6 Servitude Conduite d'eau potable sur le Lot 23 626 980
  - 6.7 Mise en commun des services eaux et ingénierie
  - 6.8 Octroi mandat de services ponctuels en ingénierie
  - 6.9 Accès internet public au Parc Bellevue
  - 6.10 Fermeture et abolition du chemin – Lot 5 002 254
  - 6.11 Servitude en faveur d'Énergir – Lot 5 002 254



- 7.0 Varia
  - 7.1 Motion de félicitations Fête des voisins
  - 7.2 Motion de félicitations à la course Unis pour la Cause
- 8.0 Questions des contribuables
- 9.0 Levée de l'assemblée

4075-2018-07-03 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller René Couture  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Au point 6.7, ajouter le mot « étude » avant « mise en commun ...»

Ajout des points suivants :

- 6.12 Appel d'offre pour des travaux d'asphaltage des rues Bellevue et Girardin
- 6.13 Appel d'offres - rechargement chemin Carrier
- 6.14 Entente transaction-quittance – immeuble no 2 129 563
- 7.3 Motion de félicitations à Patrimoine Ascott Heritage
- 7.4 Motion de félicitations à Alice Fiset
- 7.5 Invitations

4076-2018-07-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018**

**CONSIDÉRANT** l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 4 juin 2018 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 juin 2018 soit adopté.



4077-2018-07-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2018**

**CONSIDÉRANT** l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 12 juin 2018 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller René Couture  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 juin 2018 soit adopté.

4078-2018-07-03 **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JUIN AU 30 JUIN 2018**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes payés et à payer du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2018 soient adoptés :

- Les activités courantes du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2018 : 222 360.67\$
- Les salaires du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2018 34 701.95 \$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.270.

**QUESTION DES CONTRIBUABLES**

Aucun contribuable présent.

4079-2018-07-03 **POLITIQUE DE RABAIS FAMILLES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre communautaire Waterville propose à la Ville une Politique de rabais pour les familles;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande s'inscrit dans la politique Famille et aînés de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les rabais seraient appliqué sur les activités du Centre communautaire;



**CONSIDÉRANT QUE** les rabais seraient de l'ordre de :

- 10% pour le 2<sup>e</sup> enfant
- 20% pour le 3<sup>e</sup> enfant et plus ;

**CONSIDÉRANT QUE** les enfants devront être résidents de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville souhaite appuyer le centre communautaire de Waterville dans sa politique de rabais familles;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par le conseiller René Couture

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville appuie le Centre communautaire de Waterville dans sa Politique de rabais familles selon les termes précédemment mentionnés dans cette résolution à la condition suivante :

- Le montant maximal accordé par la Ville sera de 900\$ par année à raison de 300\$ par session, sur présentation d'un rapport (noms, adresses, activités et montants) par le centre communautaire.

4080-2018-07-03 **VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – EXTRAIT DE L'ÉTAT**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C27-1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes municipales impayées à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

Il est proposé par le conseiller René Couture

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité

**D'autoriser** la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2018 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

**D'autoriser** la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 30 juin 2018 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes 2018 aura été conclue avec la secrétaire-trésorière avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.



**VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES –  
AUTORISATION À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 537 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**D'autoriser** la secrétaire-trésorière ou son représentant à offrir, au nom de la Ville de Waterville, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 8 novembre 2018;

**D'autoriser** la secrétaire-trésorière à signer, au nom de la Ville de Waterville à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;

**D'autoriser** l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;

**D'autoriser** la secrétaire-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2018, et ce sujet à la vente à l'enchère.

**AUTORISATION DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION**

**CONSIDÉRANT QU'**Industrie P.P.D. demande un permis pour la construction d'un agrandissement;

**CONSIDÉRANT QUE** cet agrandissement sera érigé sur le futur lot no 6 251 876 provenant d'une partie des lots 2 923 100, 2 923 101 et 2 430 907;



**CONSIDÉRANT QUE** le lot 2923101 appartenant à la Ferme Dalumo Inc. a été vendu à Industries P.P.D. Inc. le 22 mai 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**un permis de lotissement a été demandé pour créer le lot 6 251 876;

**CONSIDÉRANT QUE** pour émettre le permis de construction, le lot 6 251 876 doit avoir été enregistré au registre foncier du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** Industrie P.P.D. Inc. demande à débiter les travaux de construction;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'émission du permis de construction conditionnellement à ce que Industrie P.P.D. Inc. s'engage par écrit à démolir toute construction visée par le permis si le lotissement demandé pour le lot futur no 6 251 876 n'est pas créé au registre foncier du Québec;

**QUE** cette condition soit incluse au permis de construction.

4083-2018-07-03 **EMBAUCHE AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit nommer un nouveau chef d'équipe au service des travaux publics suite au départ de monsieur Allen Desrosiers ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a reçu des candidatures et a procédé à une évaluation de candidats;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite retenir une des personnes rencontrées;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**DE** nommer monsieur Marc Sage à titre de chef d'équipe au service des travaux publics de la Ville de Waterville selon la convention collective en vigueur et les conditions fixées à l'entente négociée entre la Ville de Waterville et monsieur Sage;

**QUE** cette nomination sera effective à partir du 18 juillet 2018;

**D'autoriser** la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.



**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville désire régulariser une situation de servitude pour une conduite d'eau potable suite à la vente du lot # 23 626 980 (circonscription foncière de Stanstead) par la municipalité du Canton de Hatley au Club de golf North Hatley Inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** la conduite appartenant à la Ville de Waterville est installée sur le lot # 23 626 980 depuis plusieurs années ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville et les propriétaires sont d'accord à signer le projet de servitude réalisé par le notaire Me Luc Custeau ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de notaire seront assumés par la Ville de Waterville ;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer une servitude de passage sur le lot #23 626 980 (circonscription foncière de Stanstead).

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités avec des services d'aqueduc et/ou d'eaux usées sont appelées à relever plusieurs défis (exigences du ministère de l'Environnement, complexité des interventions, besoins grandissants en regard de la formation, etc.) ;

**CONSIDÉRANT QUE** aux termes de la résolution CM2018-01-17, la MRC de Coaticook a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du nouveau programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, et ce pour la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur la mise en commun d'une ressource humaine pour les services en eaux usées et eau potable pour les municipalités locales de Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville ;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC de Memphrémagog et du Val-Saint-François ont également adressé une demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur la mise en commun d'une ressource en génie municipal ;



**CONSIDÉRANT QUE** certaines municipalités de ces MRC auraient également un intérêt à participer à l'étude d'opportunité portant sur la mise en commun d'une ressource humaine pour les services en eaux usées et eau potable de la MRC de Coaticook et aimeraient savoir si des municipalités de la MRC de Coaticook auraient à leur tour un intérêt à participer à leur étude d'opportunité portant sur la mise en commun d'une ressource en génie municipal ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

- ▶ d'indiquer à la MRC de Coaticook, que la Ville de Waterville a un intérêt à participer à l'étude d'opportunité portant sur la mise en commun d'une ressource en génie municipal des MRC de Memphrémagog et du Val-Saint-François, tel que présentée.

4086-2018-07-03 **OCTROI MANDAT DE SERVICES PONCTUELS EN INGÉNIERIE**

**CONSIDÉRANT QUE** certains travaux (appels d'offres, etc.) nécessitent les services d'un ingénieur ;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins dans ce domaine sont ponctuels et varient selon les projets de la Ville ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de la firme CG<sup>3</sup>M en date du 28 juin 2018;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil donne un mandat de services ponctuels en ingénierie à la firme CG<sup>3</sup>M.

4087-2018-07-03 **ACCÈS INTERNET PUBLIC AU PARC BELLEVUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville désire offrir un accès internet public au parc Bellevue;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil accorde un budget d'environ 2500\$ pour ce projet et sera financé à même le budget de l'entretien des parcs.

4088-2018-07-03 **FERMETURE ET ABOLITION DU CHEMIN – LOT 5 002 254**





**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 4 (par.8) et 66 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, c.6) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la municipalité peut procéder à la fermeture d'un chemin par résolution ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge approprié que le chemin sur le lot 5 002 254, correspondant à l'ancienne emprise de la route 108 / 143 et ayant fait l'objet d'un transfert de gestion en faveur de la Ville de Waterville le 1<sup>er</sup> mai 2013 (décret 459-2013 – gazette officielle) perde officiellement son caractère de chemin public ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet ancien chemin n'est pas utilisé à des fins publiques;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par le conseiller Gordon Barnett

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville procède à la fermeture et l'abolition du chemin sur le lot 5 002 254, tel que décrit dans la description technique no GBY10103897-13, minute no 16, réalisé par l'arpenteure-géomètre, Maude-Émilie Landry, en date du 15 mai 2018.

4089-2018-07-03 **SERVITUDE EN FAVEUR D'ÉNERGIR – LOT 5 002 254**

**CONSIDÉRANT QU'**Énergir, S.E.C., désire régulariser via l'obtention d'une servitude, une conduite de gaz de 2400 KPA construite en 1996 et situé sur le lot 5 002 254 et appartenant à la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** la description technique no GBY10103897-13, minute no 16, réalisé par l'arpenteure-géomètre, Maude-Émilie Landry, en date du 15 mai 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais relatifs à cet acte (notaire, arpenteur-géomètre) seront au frais de Énergir;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par le conseiller René Couture

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville autorise de grever le lot 5002254 d'une servitude en faveur d'Énergir pour bonnes et valables considérations et plus particulièrement en considération des avantages que la Ville et le public en général retirent de la fourniture de gaz faite par la Société et ses filiales;

**QUE** la Ville de Waterville autorise la directrice générale et la mairesse à signer l'acte de servitude tel que présenté, aux frais d'Énergir.



4090-2018-07-03 **APPEL D'OFFRE POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DES RUES BELLEVUE ET GIRARDIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit procéder à des travaux d'asphaltage des rues Bellevue et Girardin ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville donne mandat à la directrice générale, pour inviter les soumissionnaires désignés par le conseil, pour l'asphaltage des rues Bellevue et Girardin;

**QUE** la Ville de Waterville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire.

4091-2018-07-03 **APPEL D'OFFRES - RECHARGEMENT CHEMIN CARRIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit procéder à des travaux de rechargement du chemin Carrier ;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville donne mandat à la directrice générale, pour inviter les soumissionnaires désignés par le conseil, pour le rechargement du chemin Carrier;

**QUE** la Ville de Waterville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire.

4092-2018-07-03 **ENTENTE TRANSACTION-QUITTANCE – IMMEUBLE NO 2 129 563**

**CONSIDÉRANT** L'implantation d'un bâtiment de type « tipi » sur l'immeuble portant le numéro de cadastre 2 129 563, cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

**CONSIDÉRANT QUE** les tipis ne sont pas permis à cet endroit;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a dûment avisé, verbalement et par écrit, la propriétaire;



**CONSIDÉRANT QUE** pour éviter l'émission d'un constat d'infraction et toute autre procédure judiciaire jugée pertinente par la Ville de Waterville;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville accepte l'entente de transaction-quittance présentée par les procureurs de la Ville;

**QUE** la Ville de Waterville mandate la directrice générale, Nathalie Isabelle et la mairesse, Nathalie Dupuis à signer l'entente de transaction-quittance.

### **QUESTION DES CONTRIBUABLES**

Aucune question

### **VARIA**

### **MOTIONS DE FÉLICITATIONS**

**Motion de félicitations** aux bénévoles impliqués pour l'organisation de la Fête des voisins. Encore cette année, le comité organisateur a su innover pour faire de cette activité un moment rassembleur pour les citoyens de Waterville.

**Motion de félicitations** aux organisatrices et bénévoles de la Course Unis pour la Cause qui a réussi son pari de réunir près de 500 coureurs pour cette 5<sup>e</sup> édition couronnée de succès.

**Motion de félicitations** à Patrimoine Ascott Heritage pour le dévoilement du panneau d'interprétation virtuel le 16 juin dernier à la petite école de rang Hyatt. Les bénévoles de cet organisme ont à cœur de transmettre l'héritage des premiers habitants de ce secteur et de faire revivre les grandes étapes du sauvetage et restitution de la petite école, une des rares encore érigé au Québec.

**Motion de félicitations** à Alice Fiset, une jeune citoyenne de Waterville. Alice Fiset a donné ses cheveux pour la cause des enfants de Leucan. Alice, qui a huit ans, a décidé d'offrir sa fête en cadeau. Elle a eu l'occasion de le faire à l'occasion du Défi têtes rasées qui avait lieu le jour même de son anniversaire. L'objectif de départ était de 1000\$ mais Alice a finalement réussi à amasser 1775\$.

### **INVITATIONS**

Plaisirs d'été organisé par Loisirs Waterville qui aura lieu ce samedi 7 juillet au Parc Bellevue. Activités, danse, prestations musicales, grand spectacle country.



Programmation des concerts au piano public de Waterville dont le lancement a eu lieu ce soir. Le prochain concert aura lieu le 17 juillet à 17h00.

4093-2018-07-03 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h25.

\_\_\_\_\_  
Nathalie Dupuis, mairesse

\_\_\_\_\_  
Nathalie Isabelle, directrice générale

